HJ.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 99-554 DU 22 NOVEMBRE 1999

Autorisant Monsieur HONFO Dénagan Janvier à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la Loi n°65-17 du 23 juin1965, portant Code de nationalité dahoméenne ;
- Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
- Vu le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°96-402 du 18 septembre 1996, fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères;
- Vu le Décret n°97-30 du 29 janvier 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu la requête de Monsieur Janvier Dénagan HONFO et l'ensemble des pièces produites ;
- **Sur** rapport du Garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 1999;

DECRETE:

<u>Article 1er</u>. - Monsieur Janvier Dénagan HONFO né le 12 mars 1967 à Porto-Novo, de HONFO Assogba Ignace et de HOUNSI Ahlonsi, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

<u>Article 2</u>. – Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Janvier Dénagan HONFO, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3. – Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 novembre 1999

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Le garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Sylvain Adékpédjou AKINDES -

Ministre intérimaire

Joseph H. GNONLONFOUN.

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MAE 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.